

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Roubaix - Wasquehal Hôtel de Ville 59 100 Roubaix

00000094 28.JAN 2022 10:40

V/ Réf.

Références à rappeler :

Affaire suivie par :

Poste N°:

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 6 JANVIER 2022

Aujourd'hui, le jeudi 6 janvier 2022, le Comité Syndical s'est réuni en visioconférence.

Etaient présents :

- Monsieur Michel GACEM, Président du Comité Syndical
- Monsieur Olivier VANDEVIVERE, 1^{er} Vice-Président du Comité Syndical
- Madame GHIAT Karima, 2ème Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Ghislain PLANCKE, 3ème Vice-Président du Comité Syndical
- Madame Sylvie MINNE, membre du Comité Syndical
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical
- Madame GERARD Félicie, membre du Comité Syndical
- Monsieur Patrick PRIEUR, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical

Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Karim LADRAA, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical

Affichée le 29 décembre 2021

Lettre de convocation le 30 décembre 2021



SIVU THALASSA

Comité Syndical

Délibération N°2022.09

Séance du 6 Janvier 2022

<u>Objet</u>: Sollicitation du Fonds de concours « Piscines » de la Métropole Européenne de Lille, pour les travaux de modernisation, de rénovation énergétique du Centre Nautique Calypso

Un projet de rénovation, de modernisation des équipements Centre Nautique Calypso sis, 46, rue Lavoisier à Wasquehal est prévu sur l'année 2022. Ces travaux ont pour objectifs la préservation de l'environnement et la réduction des consommations énergétiques, pour un montant estimé à 163 288.43 € HT. Le coût prévisionnel de l'opération, frais d'études inclus, est de 193 000€ HT. Ces travaux consistent au remplacement des centrales d'air et de traitement du petit et grand bassin.

Ce programme de rénovation pourrait faire l'objet d'une participation financière au titre du Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 50 % des travaux éligibles.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de financement auprès de la Métropole Européenne de Lille, au titre du Fonds de concours « Piscines » pour le programme d'investissement rénovation, de modernisation des équipements et de mise en sécurité du Centre Nautique Calypso comprenant les prestations intellectuelles et les travaux.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille, au titre du Fonds de concours « Piscines », pour financer cette opération, à hauteur de 50%.

Article 2 : d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, la présente délibération Affichée le AC James 2022
Et Transmise à Monsieur le Préfet de la Région des Hauts de France, le AS James 2022
Fait à ROUBAIX, les jours, mois et an susdits,

Le Président du SIVU THALASSA Michel GACEM

